
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 avril 2016

Dépôt: CA16 16 0129

DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT (VERSION PRÉLIMINAIRE - DÉCEMBRE 2015) - AVIS ET CONSIGNES ÉMIS PAR LE COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

DÉPÔT de la Politique de stationnement (Version préliminaire – Décembre 2015) et des avis et consignes émis par les membres du Comité sur la circulation et le stationnement.

61.04 .

Marie CINQ-MARS

Mairesse d'arrondissement

Marie-France PAQUET

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 8 avril 2016

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
TENUE LE 15 MARS 2016 À 9 H 30**

« 2. NOUVEAU DOSSIER

.....

D) POLITIQUE DE STATIONNEMENT ÉLABORÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

- **EN LIEN AVEC LA CONSULTATION PUBLIQUE INITIÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL SUR LE PROJET DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT, LES MEMBRES DU COMITÉ ÉNONCENT LEUR AVIS ET LEURS CONSIGNES DANS LE DOCUMENT ANNEXÉ;**
- **LES MEMBRES DU COMITÉ RECOMMANDENT QUE CE DOCUMENT ÉNONÇANT LES AVIS ET CONSIGNES SOIT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. »**

Projet de politique de stationnement de Montréal

L'Arrondissement Outremont accueille favorablement le projet de politique stationnement de Montréal en apportant les nuances suivantes:

L'arrondissement considère que les règlements de stationnement doivent demeurer sous juridiction locale. Les fonctionnaires et élu(e)s d'Arrondissement connaissent les particularités de leur territoire ainsi que les nécessités de leurs citoyens et commerçants.

Par conséquent, voici la vision et les recommandations de l'Arrondissement quant aux diverses facettes que touche la politique:

Le rôle de l'organisme municipal de gestion du stationnement dont il est question dans la politique serait de guider les arrondissements sur le choix des règles de stationnement affectant leur territoire en offrant un éventail de services uniformisés parmi lesquels les arrondissements pourraient choisir.

Grâce aux nouvelles technologies détenues par l'organisme, celui-ci fournirait aux arrondissements les statistiques essentielles et les outils pertinents d'aide à la prise de décision afin d'optimiser les espaces de stationnement disponibles sur leur territoire et les orienter dans leurs choix. Le nombre et l'emplacement des bornes minutes devraient toujours être validés par l'arrondissement, considérant que chaque rue a une clientèle, des usages et des besoins particuliers.

Bien que l'Arrondissement ne s'objecte pas au fait que le coût des vignettes de résidents soit uniformisé ou modulé selon le territoire (Ile Bizard vs Ville-Marie), il considère que l'emplacement et les règles s'appliquant sur les espaces réservés aux détenteurs de vignettes serait décidé par l'arrondissement.

Pour les dossiers d'environnement et de transports actifs, nous croyons que l'organisme devrait accompagner les arrondissements pour le financement et l'installation des bornes électriques aux endroits déterminés par ces derniers afin d'accélérer leur implantation. Les endroits prévus pour accueillir les vignettes universelles devraient être validés par l'arrondissement afin de ne pas pénaliser les résidents dans les secteurs plus achalandés. Il serait judicieux, voire essentiel, d'également permettre aux arrondissements de choisir le type de mesure à favoriser pour intégrer la circulation des cyclistes sur la voie publique, que ce soit une piste, une bande cyclable ou simplement un partage de voies avec les autres usagers de la voie publique.

L'arrondissement d'Outremont, comprend et appuie la simplification et la normalisation de la signalisation de stationnement. Nous sommes enthousiastes à l'idée d'implanter une technologie moderne et interactive pour maximiser les espaces de stationnement et ainsi pouvoir offrir une gamme élargie de moyens

de déplacements à nos citoyens.

Considérant le caractère unique de chaque arrondissement, quant à son cadre bâti, la présence ou non de ruelles pour desservir les avenues commerciales, les mouvements des citoyens en semaine et fin de semaine, les mouvements en période scolaire ou l'été dans un arrondissement fortement habité par des institutions d'enseignement, il sera impératif que l'organisme qui sera créé par la Ville soutienne les arrondissements à déployer efficacement la politique de stationnement tout en conservant une saveur locale, au bénéfice de tous les montréalais.